



SE PREPARER POUR SON ENTRETIEN PROFESSIONNEL (EMPLOYES)

Tout salarié ayant au moins deux ans d'ancienneté dans une même entreprise bénéficie, au moins tous les deux ans, d'un entretien professionnel réalisé par l'entreprise, dans les conditions fixées par l'accord de branche ou d'entreprise, ou à défaut par l'employeur.

Cet entretien a pour finalité de permettre à chaque salarié d'élaborer son projet professionnel à partir de ses souhaits d'évolution dans l'entreprise, de ses aptitudes et en fonction de la situation de l'entreprise.

Il a lieu à l'initiative du salarié, de l'employeur ou de son représentant légale et, si l'employeur le souhaite, avec un concours techniques extérieur.

Au cours de l'entretien, sont abordés notamment l'identification des objectifs de professionnalisation qui pourraient être définis au bénéfice du salarié pour lui permettre d'améliorer ses compétences ou renforcer sa qualification, et l'identification du ou des dispositifs de formation auxquels il pourrait être fait appel en fonction des objectifs retenus.

OBJECTIF : Permettre au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle, d'élaborer son projet professionnel à partir de ses souhaits d'évolution dans l'entreprise, de ses aptitudes et en fonction de la situation de l'entreprise.

PUBLIC : Tout salarié ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans la même entreprise

DUREE : 14 heures

DATE : Les 3 et 4 Novembre 2009

COUT : 457,50 €

PROGRAMME :

COMPRENDRE LE CONTEXTE DE LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIALE

La formation professionnelle, présentation de la loi du 4 mai 2004

Les points clés de la réforme de la formation professionnelle :

- Mise en place des différents dispositifs
(DIF, période de professionnalisation, VAE, passeport formation...)

LES SPECIFICITES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Objectifs de l'entretien professionnel

Conditions de réussite d'un entretien professionnel

Les différences avec l'Entretien Annuel

Applications pratiques

PREPARER SON ENTRETIEN PROFESSIONNEL EN FONCTION :

De l'itinéraire personnel

Du volet des acquis de formation

Du volet des acquis de l'expérience professionnelle

De la notion d'attente du salarié et les possibilités de l'entreprise

De la notion d'étapes

De la notion de ressources

ELABORER SON PLAN DE DEVELOPPEMENT :

Notion de compétences (ce que je sais faire)

Référentiel métier (ce que je dois faire)

Notion de préférences (ce que je préfère faire)

Projet de développement (ce que je veux faire)

Application pratique (utilisation d'un support d'investigation)

Retrouvez toute notre actualité sur www.ifacom.com

DRAC

SARL au Capital de €7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 21 - APE : 8559A

Bureau et Centre : 27, Rue Achille René Boisneuf - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.20.19.37 Fax : 05.90.68.30.36

Siège social et Centre : 15, Rue Frébault - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.93.06.30 - Fax : 05.90.89.09.93

METTRE EN PLACE UN PLAN DE COMMUNICATION :

Appropriation de l'énergie émotionnelle (le trac) et auto-dynamisation à travers la conduite de soi dans la relation avec les autres

Mieux se connaître pour mieux communiquer

Connaître les attentes de sa hiérarchie

Transmettre une idée, un projet

Argumenter

Tenir compte des impératifs de l'entreprise

Maintenir un rapport basé sur la confiance et le respect mutuel

METHODES PEDAGOGIQUES :

Les applications pratiques feront partie intégrante de la formation.

Pour la partie concernant l'entretien :

- Jeux de rôle, permettant d'apprécier la qualité d'un échange avec sa hiérarchie.
Visualisation commune des échanges sur cassette vidéo pour inciter les participants à les commenter.

Pour la partie concernant l'élaboration du plan de développement :

- Elaborer ses objectifs à court et moyen terme, en suivant une méthodologie précise, en intégrant ses savoir-faire, ses aptitudes et ses motivations.

Débriefing en commun, pour lister les difficultés rencontrées

Utilisation d'un support d'investigation permettant de dresser un bilan professionnel passer, présent et d'établir les objectifs souhaiter à titre individuel et en rapport avec les impératifs de l'entreprise.

Retrouvez toute notre actualité sur www.ifacom.com

DRAC

SARL au Capital de €7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 21 - APE : 8559A

Bureau et Centre : 27, Rue Achille René Boisneuf - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.20.19.37 Fax : 05.90.68.30.36

Siège social et Centre : 15. Rue Frébault - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.93.06.30 - Fax : 05.90.89.09.93